

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Brigitte ANDRE

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte-rendu du comité technique du 30 juin 2016

La Roche-sur-Yon, le 23 août 2016

## COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE

### DU 30 JUIN 2016

Pour les représentants de l'établissement :

Monsieur **Philippe DARNICHE**, titulaire, Monsieur Yannick DAVID, titulaire, excusé, remplacé par Madame **Sylvie DURAND**, suppléante, Monsieur Jean-Louis BATIOU, titulaire, excusé, remplacé par Monsieur **Gilles RENOIR**, suppléant, Monsieur **Michel VIAULT**, titulaire, Monsieur Gilbert OLIER, titulaire, excusé, remplacé par Madame **Christine PONSOT**, suppléante

Monsieur Jacques BESSEAU, suppléant et Madame Bernadette BARRÉ-IDIER, suppléante étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

Syndicat C.F.D.T. :

Monsieur **David LEMASSON**, titulaire, Monsieur **Eric BOUDEAU**, titulaire, Madame Laurence BARON, suppléante

Monsieur Fabrice ROY, suppléant était excusé.

Syndicat C.G.T. :

Madame **Isabelle COURANT**, titulaire, Madame Emilie GALLAIS, suppléante

Syndicat F.O. :

Madame **Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD**, titulaire, Madame Isabelle LUCAS, suppléante

Syndicat S.U.D. :

Madame **Zora AMMOUR**, titulaire, Madame Cécile OLIVIER, suppléante

Le nom des membres titulaires prenant part au vote apparaît en gras.

Secrétaires de séance :

Secrétaire : Madame Sylvie DURAND  
Secrétaire adjointe : Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T.



Madame Brigitte ANDRÉ et Monsieur Christophe GOGÉON de la direction des ressources humaines assurent l'assistance administrative.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 24 MARS 2016

Le procès-verbal du Comité Technique du 24 mars 2016 est adopté sans observation.

**Monsieur Michel VIAULT** informe les membres du Comité Technique que le bilan social est réalisé tous les 2 ans. Il précise que c'est un document intéressant qui donne des indications importantes sur notre effectif. Ce sont des données sur lesquelles la collectivité peut s'appuyer pour approfondir certains points comme l'absentéisme.

II – RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ TECHNIQUE SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

*Présentation par Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines*

Au préalable, **Monsieur RENOIR** tient à remercier l'ensemble de la direction des ressources humaines pour ce travail collectif et important ainsi que le service évaluation et contrôle de gestion.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat C.G.T., est satisfaite de la présentation du document. Madame COURANT indique que, dans les années à venir, le taux d'absentéisme sera en augmentation à la direction de la petite enfance. En effet, le probable recul de l'âge de départ à la retraite à 63 ans ou plus, engendrera une hausse de l'absentéisme compte tenu des pathologies déjà présentes (mal de dos, problèmes de circulation...). Ces métiers sollicitent beaucoup le corps. Les formations gestes et postures misent en place ne suffisent pas.

**Monsieur Gilles RENOIR** répond qu'un travail de réflexion est en cours avec la médecine du travail. Monsieur RENOIR évoque plusieurs problématiques. Tout d'abord, les agents ont des difficultés à intégrer le fait qu'ils devront changer de métier. Le plus difficile pour eux, est de faire le deuil de leur ancienne activité. L'autre problématique est liée au niveau de formation des agents. Ils sont assez éloignés de l'informatique et rencontrent des difficultés sur des postes administratifs ou techniques. La collectivité accompagne ces agents en terme de formation. Dans les années à venir, il sera de plus en plus difficile de trouver des solutions en interne si le nombre de reclassement augmente.

**Monsieur Michel VIAULT** souhaite que la collectivité travaille afin d'améliorer l'ergonomie des lieux de travail des agents, de manière à réduire les efforts et la pénibilité. Il convient d'améliorer la protection sanitaire des agents. Les formations gestes et postures vont être intensifiées dans le cadre du plan de formation de la Collectivité. Une réflexion sera menée sur les postes de travail. Monsieur VIAULT informe les membres du Comité Technique qu'une réactualisation de la démarche des risques professionnels sera très rapidement mise en œuvre.

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD** pour le syndicat F.O., demande s'il serait possible de prévoir dans le plan de formation, une formation sur la reconversion afin de préparer et sensibiliser les agents sur la base du volontariat.

**Monsieur Gilles RENOIR** répond qu'en terme de formation, un certain nombre de dispositifs collectifs existent en lien avec le C.N.P.F.T. afin de permettre aux agents d'amorcer une réflexion sur les possibilités de reconversion. La direction des ressources humaines a un budget qui permet également la prise en charge de bilans de compétences individuels. Il existe également un formateur interne pour les formations bureautiques. Il appartient à l'encadrement, au moment des entretiens d'évaluation professionnelle, de s'intéresser aux agents qui ont été absents plusieurs fois dans l'année. Ils peuvent en discuter lors de cet entretien.

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD** pour le syndicat F.O., approuve cette sensibilisation auprès des agents.

**Madame Isabelle COURANT** pour le syndicat C.G.T., rejoint les propos de Madame TRÉVIEN-BOUSSARD et Monsieur RENOIR. Elle constate qu'il n'est pas aisé d'aborder ce problème même en équipe. Il convient de faire preuve de beaucoup de diplomatie pour annoncer à l'agent une éventuelle reconversion surtout quand l'agent n'a pas fait le deuil de son métier.

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat C.F.D.T., souligne que certains agents ne demandent pas de formations bureautiques d'eux-mêmes. Ils considèrent que ces formations ne font pas parties des apports qui vont être nécessaires pour le travail. Cependant, si la hiérarchie précise que ces formations ne sont pas destinées uniquement au personnel administratif, cela peut les inciter à s'inscrire.

**Monsieur Philippe DARNICHE** confirme que pour les agents qui ont des difficultés à se détacher de leur métier, il convient d'aborder la question le plus en amont possible.

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD** pour le syndicat F.O., le confirme également et souligne l'importance de communiquer sur les expériences d'agents qui changent de métiers. Cela permettra de démontrer que c'est possible et que cela ne constitue pas un échec. Elle souhaite que la collectivité communique par le biais du contact, en faisant des portraits d'agents qui ont bénéficié d'une reconversion.

**Monsieur Gilles RENOIR** répond que le contact de la rentrée va être constitué d'un dossier sur le reclassement des agents. La charte sur la mobilité pour raison médicale va être présentée ainsi que des portraits d'agent pour lesquels les reconversions ont été une réussite.

**Monsieur Philippe DARNICHE** évoque le fait que certains agents ont la crainte de ne pas être à la hauteur d'une nouvelle formation.

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat C.F.D.T., s'interroge sur le chiffre de 43,88 % d'accident du travail pour la tranche d'âge des 35 à 39 ans.

**Monsieur Gilles RENOIR** précise qu'il faut rapporter ce chiffre au nombre d'accidents. En effet, il y a eu peu d'accidents. Le nombre d'accidents ne signifie pas forcément que les agents ont eu des arrêts de travail. Monsieur RENOIR informe qu'il s'agit de certains agents affectés aux aires d'accueil des gens du voyage. Plusieurs agressions ont entraîné des arrêts assez longs, notamment pour un agent.

**Monsieur Eric BOUDEAU** pour le syndicat C.F.D.T., demande s'il est possible d'obtenir la référence nationale relative à l'absentéisme afin de pouvoir se situer ? Par ailleurs, il demande pourquoi le dispositif des 12 jours pour enfant malade n'est pas intégré dans l'absentéisme ?

**Monsieur Gilles RENOIR** précise que ceci n'est pas considéré comme de l'absentéisme mais il s'agit d'autorisations spéciales d'absences. Monsieur RENOIR souligne qu'il est très difficile de faire une comparaison avec la référence nationale car seuls les chiffres relatifs à l'année 2011 sont disponibles.

**Madame Laurence BARON** pour le syndicat C.F.D.T., s'interroge sur le nombre d'agents ayant participé à au moins une action de formation pour la catégorie B. Ce chiffre est de 97 en totalité alors que l'effectif permanent de la même catégorie est de 86 ?

**Monsieur Gilles RENOIR** répond qu'il s'agit d'une année complète pour les effectifs permanents au 31 décembre 2015. Des agents ont pu quitter la collectivité (ex. : retraite) donc la base n'est pas la même.

**Monsieur Eric BOUDEAU** pour le syndicat C.F.D.T., suggère qu'il aurait été intéressant qu'une comparaison soit faite entre les formations accordées et les formations demandées.

**Monsieur Michel VIAULT** rappelle que ces renseignements figurent au sein du bilan formation.

**Madame Zora AMMOUR** pour le syndicat S.U.D., remercie les agents qui ont contribué à élaborer ce bilan social. Le syndicat S.U.D. est interrogatif quant au futur bilan 2017 qui intégrera les agents des directions transversales transférés de la Ville à la Communauté d'Agglomération. La comparaison entre 2015 et 2017 sera très intéressante.

### III – QUESTION DIVERSE

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD** pour le syndicat F.O., réitère sa demande de mettre à disposition une pointeuse pour le personnel transféré dans les locaux du siège de La Roche-sur-Yon Agglomération. Certains agents de la Ville arrivés à l'Agglomération pointent et ceux qui demeurent à l'Agglomération ne pointent pas.

**Monsieur Michel VIAULT** demande de patienter quelques mois afin de proposer un régime uniforme et cohérent pour l'ensemble des agents Ville et Agglomération.

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD** pour le syndicat F.O., demande que les agents puissent pointer sur leur ordinateur comme les autres collègues. Il n'existe aucun problème pour cela.

**Madame Isabelle LUCAS** pour le syndicat F.O., est étonnée que cela puisse poser un problème. Il n'est pas logique que certains agents pointent et d'autres non.

**Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD** pour le syndicat F.O., précise qu'il s'agit seulement d'une quinzaine d'agents de l'Agglomération. Cela concerne les services transports et déplacements et eau, assainissement, déchets.

**Monsieur Christophe GOGÉON** précise qu'un état des lieux a été fait et que la situation va être étudiée par la direction des ressources humaines.

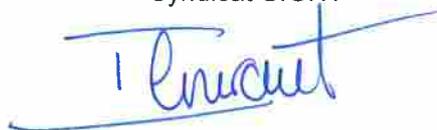


Le Président du Comité Technique  
**Monsieur Philippe DARNICHE**



La secrétaire  
**Madame Sylvie DURAND**  
Pour les représentants de l'Etablissement

La secrétaire adjointe  
**Madame Isabelle COURANT**  
Pour les représentants du personnel  
Syndicat C.G.T.



La Roche-sur-Yon, le 23 août 2016

Direction des Ressources Humaines  
N/Réf. : CT du 30 juin 2016

Affaire suivie par Brigitte ANDRÉ  
Objet : Suites réservées au dossier du CT du 30 juin 2016

**Suites réservées au dossier présenté  
au Comité Technique du 30 juin 2016**

Libellé du dossier	Référent	Suite réservée
Rapport présenté au comité technique sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2015	Gilles RENOIR	Information

Philippe DARNICHE,  
Président du Comité Technique

